

Évaluation du PPFi - Août 2004 - Réponse et Plan d'action de la gestion

Recommandations de l'équipe de vérification et d'évaluation	Réponse de la gestion	Plan d'action de la gestion	Réalizations attendues
<p><b>1 Le Ministère devrait s'assurer que sa recherche concertée répond aux besoins de l'industrie et comprend un plus large éventail de partenaires, notamment des universités, et d'autres ministères et organismes à vocation scientifique.</b></p>	<p><b>Adoptée</b></p> <p>À l'origine, le Programme de partage des frais pour l'investissement (PPFI) était conçu pour aborder la collaboration avec des partenaires à l'extérieur du secteur public. À ce titre, les universités et d'autres ministères et organismes à vocation scientifique n'ont pas été inclus. Il y avait d'autres programmes qui traitaient de ces partenaires (p. ex., le programme de partenariats du CRSNG)</p> <p>Le PPFi a répondu à des besoins à l'époque, mais il est maintenant désuet en raison de grands changements au sein du Ministère et du gouvernement. Ces changements préconisent des processus de travail plus souples et ayant une capacité d'adaptation accrue pour la recherche concertée.</p>	<p>Le Ministère élaborera une stratégie de gestion scientifique fondée sur des résultats prioritaires et sur des principes de vaste collaboration avec les partenaires du secteur de l'agroalimentaire et des sciences biologiques.</p> <p>Adaptation aux besoins de l'industrie et l'excellence scientifique seront assurées au moyen de 1) tables rondes avec les représentants de l'industrie; 2) de l'examen des projets de recherche par les pairs; 3) de l'examen des stratégies par un conseil administratif des sciences composé de conseillers scientifiques principaux de l'extérieur du Ministère; 4) renseignements et conseils reçus du Conseil de coordination de la recherche agroalimentaire prévu.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Programmes de recherche concertée en place (p. ex., le Programme de partenariats de recherche d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) et du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG)</li> <li>• Gestion scientifique comprenant une orientation pour assurer une croissance progressive de la recherche concertée</li> </ul>

Évaluation du PFFI - Août 2004 - Réponse et Plan d'action de la gestion (Ébauche 30 septembre 2004)

Recommandations de l'équipe de vérification et d'évaluation	Réponse de la gestion	Plan d'action de la gestion	Réalisations attendues
			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les tables rondes avec les représentants de l'industrie sont mises en œuvre et fournissent des suggestions pour la stratégie de recherche concertée</li> <li>• Achèvement de l'examen de tous les projets de recherche par les pairs</li> <li>• Convocation du Conseil administratif des sciences</li> <li>• Convocation du Conseil de coordination de la recherche agroalimentaire</li> </ul>

Évaluation du PFFI - Août 2004 - Réponse et Plan d'action de la gestion (Ébauche 30 septembre 2004)

Recommandations de l'équipe de vérification et d'évaluation	Réponse de la gestion	Plan d'action de la gestion	Réalisations attendues	
		<p>AAC dont les programmes étaient axés sur les produits a depuis mis sur pied quatre équipes rattachées aux programmes nationaux scientifiques qui harmonisent les activités scientifiques, de recherche et de développement du Ministère avec les résultats stratégiques contenus dans le Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA) et les intègre à la structure de gouvernance horizontale ministérielle.</p>	<p>AAC a créé les quatre programmes scientifiques nationaux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Santé environnementale</li> <li>• Systèmes de production durables</li> <li>• Bioproduits et bioprocédés</li> <li>• Salubrité et qualité des aliments</li> </ul>	<p>En place</p>
		<p>Le Ministère met en place des mécanismes pour faire en sorte que les activités ministérielles sur le plan scientifique et les efforts en matière d'innovation tiennent compte des priorités du gouvernement et du secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire, et pour établir des partenariats qui feront participer divers intervenants du domaine des sciences et de l'innovation dans l'ensemble de la chaîne de l'agro-innovation (collaboration interministérielle; collaboration intergouvernementale, collaboration des universités et des secteurs sans but lucratif et privé; collaboration internationale).</p>	<p>À cette fin, nous avons créé des tables rondes sur les produits qui rassemblent les représentants du gouvernement et de l'industrie dans l'ensemble de la chaîne de valeur aux fins suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dégager une compréhension commune des marchés et de la compétitivité</li> <li>• Créer, dans l'ensemble de la chaîne de valeur, des stratégies et des plans d'action qui s'adaptent aux possibilités du marché</li> <li>• Déterminer les activités et le soutien nécessaire du gouvernement pour mettre en œuvre des plans d'action</li> </ul>	<p>En place</p>

Évaluation du PFFI - Août 2004 - Réponse et Plan d'action de la gestion (Ébauche 30 septembre 2004)

Recommandations de l'équipe de vérification et d'évaluation	Réponse de la gestion	Plan d'action de la gestion	Réalisations attendues
		<p>Nous travaillons également avec les provinces et les universités pour constituer un organisme consultatif sur la coordination de la recherche agroalimentaire, à savoir le Conseil de coordination de la recherche agroalimentaire du Canada (CCRA-Canada). Le Conseil :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• donnera des conseils stratégiques sur les besoins en matière de capacité scientifique afin d'appuyer le secteur canadien agricole et agroalimentaire; coordonnera l'élaboration d'une capacité nationale agricole et agroalimentaire intégrée pour le Canada;</li> <li>• coordonnera l'établissement des priorités et la planification de la recherche de partenariats multilatéraux pour aborder les priorités de recherche;</li> <li>• communiquera les résultats et les avantages aux intervenants et aux Canadiennes et Canadiens;</li> </ul>	<p>Le Conseil de coordination de la recherche agroalimentaire du Canada (CCRA-Canada)</p>
		<p>AAC travaille à l'élaboration d'un cadre de partenariat intégré afin de mieux atteindre les objectifs scientifiques fédéraux et nationaux et d'optimiser l'utilisation du financement dans le domaine de la science et de l'innovation, des immobilisations et des ressources humaines. Ce cadre de collaboration fournira une plateforme qui permettra aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, aux universités et au secteur</p>	<p>Intégration et collaboration améliorées avec le fédéral et les provinces</p>

Évaluation du PPFi - Août 2004 - Réponse et Plan d'action de la gestion (Ébauche 30 septembre 2004)

Recommandations de l'équipe de vérification et d'évaluation	Réponse de la gestion	Plan d'action de la gestion	Réalisations attendues	
			privé de travailler de concert dans l'ensemble de la filière de l'agro-innovation en vue d'assurer le succès du secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire au 21 <sup>e</sup> siècle.	
2	<p><b>Étant donné les fonds limités pour la recherche scientifique, le Ministère doit être plus vigilant dans la sélection de projets pour la recherche concertée. Cela nécessitera de définir des objectifs de recherche à plus long terme à l'échelle nationale.</b></p>	<p><b>Adoptée</b></p> <p>Au début, le programme du PPFi était l'outil déterminant qui permettait l'harmonisation de la recherche d'AAC en fonction des exigences de l'industrie. AAC continue de chercher des commentaires et une rétroaction de l'industrie, mais le Ministère a adopté une approche de chef de file nettement proactive fondée sur un rôle typiquement canadien pour l'agroalimentaire dans l'économie des sciences de la vie. La gestion reconnaît que les découvertes et l'innovation scientifique seront tributaires du soutien de tous les intervenants de la communauté de la recherche et du développement dans le domaine de l'agroalimentaire, notamment l'industrie, les universités et d'autres ministères et organismes.</p>	<p>(Identique à la première recommandation)</p> <p>Le Ministère élaborera une stratégie de gestion scientifique fondée sur des résultats prioritaires et sur des principes de vaste collaboration avec les partenaires du secteur de l'agroalimentaire et des sciences biologiques.</p> <p>Adaptation aux besoins de l'industrie et l'excellence scientifique seront assurées au moyen de 1) tables rondes avec les représentants de l'industrie; 2) de l'examen des projets de recherche par les pairs; 3) de l'examen des stratégies par un conseil administratif des sciences composé de conseillers scientifiques principaux de l'extérieur du Ministère; 4) renseignements et conseils reçus du Conseil de coordination de la recherche agroalimentaire prévu.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Programmes de recherche concertée en place (p. ex., le Programme de partenariats de recherche d'AAC et du CRSNG</li> <li>• Gestion scientifique comprenant une orientation pour assurer une croissance progressive de la recherche concertée</li> <li>• Les tables rondes</li> </ul>

Évaluation du PFFI - Août 2004 - Réponse et Plan d'action de la gestion (Ébauche 30 septembre 2004)

Recommandations de l'équipe de vérification et d'évaluation	Réponse de la gestion	Plan d'action de la gestion	Réalizations attendues
			<p>avec les représentants de l'industrie sont mises en œuvre et fournissent des suggestions pour la stratégie de recherche concertée</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Achèvement de l'examen de tous les projets de recherche par les pairs</li> <li>• Convocation du Conseil administratif des sciences</li> <li>• Convocation du Conseil de coordination de la recherche agroalimentaire</li> </ul>

Évaluation du PFFI - Août 2004 - Réponse et Plan d'action de la gestion (Ébauche 30 septembre 2004)

Recommandations de l'équipe de vérification et d'évaluation	Réponse de la gestion	Plan d'action de la gestion	Réalisations attendues
	<p>AAC dont les programmes étaient axés sur les produits a depuis mis sur pied quatre équipes rattachées aux programmes nationaux scientifiques qui harmonisent les activités scientifiques, de recherche et de développement du Ministère avec les résultats stratégiques contenus dans le Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA) et les intègre à la structure de gouvernance horizontale ministérielle.</p>	<p>AAC a créé les quatre programmes scientifiques nationaux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Santé environnementale</li> <li>• Systèmes de production durables</li> <li>• Bioproduits et bioprocédés</li> <li>• Salubrité et qualité des aliments</li> </ul>	<p>En place</p>
	<p>Le Ministère met en place des mécanismes pour faire en sorte que les activités ministérielles sur le plan scientifique et les efforts en matière d'innovation répondent aux priorités du gouvernement et du secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire, et pour établir des partenariats qui feront participer divers intervenants du domaine des sciences et de l'innovation dans l'ensemble de la chaîne de l'agro-innovation (collaboration interministérielle; collaboration intergouvernementale, collaboration des universités et des secteurs sans but lucratif et privé; collaboration internationale).</p>	<p>À cette fin, nous avons créé des tables rondes sur les produits qui rassemblent les représentants du gouvernement et de l'industrie dans l'ensemble de la chaîne de valeur aux fins suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dégager une compréhension commune des marchés et de la compétitivité</li> <li>• Créer, dans l'ensemble de la chaîne de valeur, des stratégies et des plans d'action qui répondent aux possibilités du marché</li> <li>• Déterminer les activités et le soutien nécessaire du gouvernement pour mettre en œuvre des plans d'action</li> </ul>	<p>En place</p>

Évaluation du PFFI - Août 2004 - Réponse et Plan d'action de la gestion (Ébauche 30 septembre 2004)

Recommandations de l'équipe de vérification et d'évaluation	Réponse de la gestion	Plan d'action de la gestion	Réalizations attendues
		<p>Nous travaillons également avec les provinces et les universités pour constituer un organisme consultatif sur la coordination de la recherche agroalimentaire, à savoir le Conseil de coordination de la recherche agroalimentaire du Canada (CCRA-Canada). Le Conseil :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• donnera des conseils stratégiques sur les besoins en matière de capacité scientifique afin d'appuyer le secteur canadien agricole et agroalimentaire; coordonnera l'élaboration d'une capacité nationale agricole et agroalimentaire intégrée pour le Canada;</li> <li>• coordonnera l'établissement des priorités et la planification de la recherche de partenariats multilatéraux pour aborder les priorités de recherche;</li> <li>• communiquera les résultats et les avantages aux intervenants et aux Canadiennes et Canadiens.</li> </ul>	<p>Le Conseil de coordination de la recherche agroalimentaire du Canada (CCRA-Canada)</p>
		<p>AAC travaille à l'élaboration d'un cadre de partenariat intégré afin de mieux atteindre les objectifs scientifiques fédéraux et nationaux et d'optimiser l'utilisation du financement dans le domaine de la science et de l'innovation, des immobilisations et des ressources humaines et d'immobilisations. Ce cadre de collaboration fournira une plate-forme qui permettra aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, aux universités et au</p>	<p>Intégration et collaboration améliorées avec les parties fédérales et provinciales</p>



Évaluation du PFFI - Août 2004 - Réponse et Plan d'action de la gestion (Ébauche 30 septembre 2004)

Recommandations de l'équipe de vérification et d'évaluation	Réponse de la gestion	Plan d'action de la gestion	Réalisations attendues	
			secteur privé de travailler de concert dans l'ensemble de la filière de l'agro-innovation en vue d'assurer le succès du secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire au 21 <sup>e</sup> siècle.	
3	<p><b>Étant donné l'importance du rythme de transfert de la technologie dans l'évaluation des avantages de la recherche, le Ministère devrait élaborer des indicateurs pour mesurer le rendement de ce secteur.</b></p>	<p><b>Adoptée</b></p> <p>Pour respecter notre engagement au titre du cadre stratégique pour l'agriculture sur le plan de la science et de l'innovation, nous mettons en place des programmes afin d'accélérer l'innovation et la commercialisation. Un exemple est le nouveau Programme de partenariats de recherche d'AAC et du CRSNG qui exigent des rapports sur les aspects qualitatifs et quantitatifs des avantages dont tirera parti l'industrie en raison des relations entre AAC, les universités et l'industrie.</p> <p>De plus, les indicateurs de mesure du rendement sur le plan du transfert et de l'application de la technologie sont élaborés dans le cadre du processus de planification et de présentation de rapports des projets axés sur les résultats.</p>	<p>L'élaboration d'indicateurs de rendement pour la recherche concertée en vue de la conclusion de nouvelles dispositions à ce chapitre</p> <p>L'élaboration d'indicateurs de rendement pour le transfert et l'adoption de la technologie dans le cadre de la planification des projets axés sur les résultats de 2005-2006</p> <p>Les contrats de licences technologiques sont modifiés afin d'intégrer un plus grand nombre d'exigences en matière de rapports. Cela permettra à AAC de mieux rendre compte des retombées économiques provenant de la commercialisation de la propriété intellectuelle (PI) d'AAC.</p>	<p>Contrats de licence mis à jour et révisés</p>

Évaluation du PPF - Août 2004 - Réponse et Plan d'action de la gestion (Ébauche 30 septembre 2004)

Recommandations de l'équipe de vérification et d'évaluation	Réponse de la gestion	Plan d'action de la gestion	Réalisations attendues
<p><b>4 En élargissant l'éventail des partenaires, le Ministère doit déterminer la nature des relations avec chaque partenaire pour ce qui est de la recherche scientifique ministérielle. Une fois que la relation souhaitée est déterminée, un programme de recherche concertée peut alors être conçu afin d'établir cette relation.</b></p>	<p><b>Adoptée</b></p> <p>Le Ministère met en place des mécanismes pour faire en sorte que les activités ministérielles sur le plan scientifique et les efforts en matière d'innovation tiennent compte des priorités du gouvernement et du secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire, et pour établir des partenariats qui feront participer divers intervenants du domaine de la science et de l'innovation dans l'ensemble de la chaîne de l'agro-innovation (collaboration interministérielle; collaboration intergouvernementale, collaboration des universités et des secteurs sans but lucratif et privé; collaboration internationale).</p> <p>Le Ministère examine les obstacles à la pleine collaboration avec les universités et d'autres ministères et organismes à vocation scientifique. Les obstacles au partage des installations et du financement font l'objet d'un examen critique.</p>	<p>AAC travaille à l'élaboration d'un cadre de partenariat intégré afin de mieux atteindre les objectifs scientifiques fédéraux et nationaux et d'optimiser l'utilisation du financement dans le domaine de la science et de l'innovation, des immobilisations et des ressources humaines. Ce cadre de collaboration fournira une plateforme qui permettra aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, aux universités et au secteur privé de travailler de concert dans tous les secteurs de la recherche et du développement de l'agroalimentaire et des sciences biologiques.</p>	<p>Détermination des obstacles à la collaboration et élaboration des politiques pour les supprimer</p> <p>Cadre de partenariat intégré en place</p>

Évaluation du PPF - Août 2004 - Réponse et Plan d'action de la gestion (Ébauche 30 septembre 2004)

Recommandations de l'équipe de vérification et d'évaluation	Réponse de la gestion	Plan d'action de la gestion	Réalizations attendues	
5	<p><b>Dans les secteurs où les scientifiques ont de la difficulté à accéder aux fonds du PPF, le Ministère doit déterminer l'importance de cette recherche pour le Ministère puis la financer en conséquence.</b></p>	<p><b>Adoptée</b></p> <p>On élabore un processus d'examen complet par les pairs (internes et externes) de tous les projets de recherche ce qui permettra de s'assurer que les travaux faits en collaboration sont conformes aux priorités de recherche nationales.</p> <p>La recherche revêt une importance pour le Ministère si elle fait avancer le savoir ou l'innovation dans au moins un des secteurs prioritaires. Les recherches qui n'entrent pas dans le cadre des secteurs prioritaires ne seront pas financées.</p> <p>Le cadre de partenariat intégré s'élargira au-delà du secteur privé pour comprendre les organismes ayant des capacités sur le plan scientifique et l'innovation (p. ex., gouvernement, universités). Le réseau plus large de partenaires fera en sorte que les scientifiques dont les projets sont conformes au double critère de l'excellence scientifique et de la conformité aux priorités nationales, pourront obtenir un financement.</p>	<p>Élaborer une politique et un processus d'examen par les pairs de tous les projets de recherche.</p> <p>Élaborer le cadre de partenariat intégré.</p>	<p>Politique et processus d'examen par les pairs en place.</p> <p>Cadre de partenariat intégré en place</p>

Évaluation du PFFI - Août 2004 - Réponse et Plan d'action de la gestion (Ébauche 30 septembre 2004)

Recommandations de l'équipe de vérification et d'évaluation	Réponse de la gestion	Plan d'action de la gestion	Réalisations attendues	
6	<p><b>Le Ministère devrait établir des critères rigoureux aux termes desquelles les contributions en nature seront obtenues (p. ex., les petites et moyennes entreprises seulement) et, éventuellement, les types de contributions en nature admissibles.</b></p>	<p><b>Adoptée</b></p> <p>Ces critères feront partie de toutes les ententes en vertu du cadre de partenariat intégré et sont déjà en place dans la première de ces ententes (le Programme de partenariats de recherche d'AAC et du CRSNG).</p>	<p>Les critères seront établis et appliqués à chaque entente en vertu du cadre de partenariat intégré.</p>	<p>Cadre de partenariat intégré et ententes constitutives élaborés avec les critères d'appariement en nature définis.</p>
7	<p><b>Le Ministère devrait envisager d'inclure les salaires des chercheurs d'AAC au titre de la contribution d'AAC aux projets du PFFI.</b></p>	<p><b>Adoptée</b></p> <p>Dans le cadre du processus des recettes tirées d'une activité de crédit net, le Ministère se dirige vers la comptabilisation du coût complet de tous les projets utilisant les mécanismes du coût normalisé, notamment les salaires, les dépenses non salariales, etc.</p>	<p>Des processus de travail sont en cours d'élaboration pour appuyer la nouvelle structure de gestion scientifique intégrée. Ces processus comprendront les coûts totaux de toutes les activités de recherche, y compris les salaires.</p>	<p>Des documents sur les processus de travail de gestion scientifique seront élaborés.</p>